

### ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINT-FLAVIEN LE 9 OCTOBRE 2019 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE: Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

**MUNICIPALITÉS** 

**MAIRES** 

Laurier-Station

Pierrette Trépanier

Lotbinière

Jean Bergeron

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun

Annie Thériault

Saint-Agapit

Yves Gingras

Saint-Antoine-de-Tilly

Christian Richard

Saint-Apollinaire

Bernard Ouellet

Sainte-Agathe-de-Lotbinière

Gilbert Breton

Sainte-Croix

Jacques Gauthier

Saint-Édouard-de-Lotbinière

Denise Poulin

Samt-Edouard-de-Lotonne

Normand Côté

Saint-Flavien

Normand Cole

Saint-Gilles

Robert Samson Bernard Fortier

Saint-Janvier-de-Joly

Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Denis Dion

Saint-Patrice-de-Beaurivage Saint-Sylvestre

Mario Grenier

Nicole Viel Noonan

Val-Alain

Daniel Turcotte

ABSENCES:

Leclercville

Marcel Richard

Dosquet

Yvan Charest

SECRÉTAIRE:

Stéphane Bergeron



### Ordre du jour

- 1. Ouverture et présences
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour'
- 3. Rencontre avec Madame Andréanne Leblanc, directrice, Monsieur Jean-Marc Dumas, président, Aide Alimentaire Lotbinière Présentation du rapport mi-annuel;
- 4. Rencontre avec Monsieur Olivier Ouellet, intervenant communautaire, Equijustice Lévis Sollicitation de bénévoles engagés;
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 11 septembre 2019;
- 6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 23 septembre 2019;
- 7. Lecture et adoption de comité de cogestion du 6 septembre 2019;
- 8. Affaires courantes
  - a) FDT Suivi et projets;
    - i. FDT7-08- FDT 8-04- Écran numérique Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage;
    - ii. FDT 5-25/ FDT 6-20/ FDT 7-09/ FDT 8-05 Aire de jeux parc Terry-Fox Municipalité de Saint-Apollinaire;
    - iii. FDT 7-10/ FDT 8-06 Écran numérique Municipalité de Saint-Sylvestre;
    - iv. Date limite pour le dépôt de projets locaux;
  - b) FARR;
    - i. Projets acceptés;
    - ii. Ententes sectorielles développement économique et tourisme;
      - 1. Bonification du projet Suivez l'Étoile;
      - 2. Contribution PMD pour la MRC de Lotbinière;
  - c) Département du développement économique (services aux entreprises);
    - i. Travaux du comité de transitions;
    - ii. Correspondances;
    - iii. Embauches employés CLD;
  - d) Élection fédérale 2019;
  - e) Préparation des élections du comité administratif et des comités 2020;
  - f) Randonnée Lotbinière à vélo 2019;
  - g) MTQ Proposition d'une entente de fermeture de route;
  - h) Plan de travail Service d'évaluation de la MRC de Lotbinière pour 2020;
  - i) Plan de sécurité civile Programme d'aide financière;



- i. Autorisation à procéder à la mise aux normes et à l'adaptation de 2 centres de repli – Branchement groupe électrogène;
- ii. Nouvel appel de projets Programme de soutien financier Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres;
- j) Vidange des installations septiques Bilan 2019;
- k) LET de la MRC de Lotbinière;
  - i. Construction des cellules 15-16 et recouvrement final phase 6;
  - ii. Mandat consultant;
    - 1. Plans et devis pour construction;
    - 2. Mandat certificat d'autorisation pour l'exploitation (renouvellement 2020);
- 1) Budget 2020;
  - i. IPC;
  - ii. Calendrier des travaux;
- m) Refinancement d'un règlement d'emprunt 204-2008;
- n) Orthophotos Projet Chaudière-Appalaches;
- o) Appel de projets culturel Calendrier;
- p) Résumé des comités;

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- 10. Aménagement du territoire et développement local;
  - a) Conformité;
- 11. Correspondance, présentation du résumé;
- 12. Comptabilité, comptes à payer;
  - a) Présentation des comptes;
  - b) Liste des chèques;
  - c) Liste des engagements;
- 13. Affaires nouvelles;
  - a) Travaux d'amélioration du sentier des Trois-Fourches;
  - b) Annulation solde résiduaire règlement emprunt 262-2015;
  - c) Pôle agroalimentaire de Lotbinière;
  - d) Projet Scol'ERE Suivi intérêt des écoles;
  - e) Forêt de la Seigneurie de Lotbinière Travaux de dégagement d'une partie des chemins 1 et 13;
  - f) Embauche coordonnatrice PRMHH;
  - g) Maintien service postal;

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

15. Levée de l'assemblée.



291-10-2019

#### ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### RENCONTRE

AVEC MADAME ANDRÉANNE LEBLANC, DIRECTRICE, MONSIEUR JEAN-MARC DUMAS, PRÉSIDENT, AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE – PRÉSENTATION DU RAPPORT MI-ANNUEL

Les représentants d'Aide Alimentaire Lotbinière (AAL) sont venus présenter le rapport d'activité 2018-2019. C'est le moment de rappeler la mission, les objectifs et l'offre de service de l'organisme. AAL profite de l'occasion pour présenter différentes statistiques en lien avec le travail de l'organisme. Enfin l'organisme présente le bilan des activités 2018-2019. Monsieur Dumas rappelle que depuis les dernières années, la situation financière de l'organisation s'était améliorée. Cette situation n'est pas étrangère à la bonification de l'aide accordée par Centraide et au financement qui est dorénavent accordé par le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) qui représente à lui seul une aide récurente d'environ 90 000 \$/an.

#### RENCONTRE

AVEC MONSIEUR OLIVIER OUELLET, INTERVENANT COMMUNAUTAIRE, EQUIJUSTICE LÉVIS – SOLLICITATION DE BÉNÉVOLES ENGAGÉS

Monsieur Ouellet vient rappeler les service d'équijustice Lévis en lien avec la médiation citoyenne. Avec la collaboration de la Maison de la Famille de Lotbinière, le service est de plus en plus présent sur notre territoire et Monsieur Ouellet profite de cette situation pour sollliciter les élus afin d'identifier des bénévoles qui pourraient agir à titre de médiateur citoyen. Les gens qui ont une capacité d'écoute, qui s'intéresse aux relations humaines pourraient devenir médiateurs. Une courte formation est offerte aux personnes qui auront manifesté de l'intérêt.

#### 292-10-2019

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 11 septembre 2019.

#### 293-10-2019

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif du 23 septembre 2019.



## PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COGESTION DU 6 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 6 septembre 2019.

295-10-2019

## FDT7-08 et FDT8-04 – INSTALLATION D'UN ÉCRAN NUMÉRIQUE À SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 12 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à informer l'ensemble de la population de Saint-Patrice-de-Beaurivage ainsi que les citoyens des municipalités voisines par le remplacement du panneau d'identification manuel présentement en place dans le stationnement de l'église par un écran numérique. La municipalité pourra ainsi informer la population des dernières nouvelles et des urgences ainsi que promouvoir les organismes.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 12 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en un seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 12 000 \$ à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour les projets FDT7-08 et FDT8-04 – Installation d'un écran numérique à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

296-10-2019

#### FDT5-25, FDT6-20, FDT7-09 et FDT8-05 – PARC TERRY-FOX À SAINT-APOLLINAIRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 24 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes familles en rendant le parc Terry-Fox plus dynamique, attractif et accueillant par l'aménagement d'une aire de jeux supplémentaire au parc. Les familles de la région de Lotbinière en profiteront également puisque le parc est près de terrains de soccer.



Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 24 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 – 2016-2017 (6 000 \$), FDT6 – 2017-2018 (6 000 \$), FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en un seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 24 000 \$ à la municipalité de Saint-Apollinaire pour les projets FDT5-25, FDT6-20, FDT7-09 et FDT8-05 – Parc Terry-Fox à Saint-Apollinaire.

297-10-2019

## FDT7-10 et FDT8-06 – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE NUMÉRIQUE DEVANT LE BUREAU MUNICIPAL À SAINT-SYLVESTRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 12 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à informer l'ensemble de la population de Saint-Sylvestre par l'installation d'une enseigne numérique devant le bureau municipal.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 12 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en un seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 12 000 \$ à la municipalité de Saint-Sylvestre pour les projets FDT7-10 et FDT8-06 – Installation d'une enseigne numérique devant le bureau municipal à Saint-Sylvestre.



#### 298-10-2019

### PROJETS LOCAUX AU FDT – DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DE PROJETS

Attendu que la MRC affecte un montant chaque année aux enveloppes locales des municipalités locales à même les sommes provenant du FDT afin de réaliser des projets de développement sur leurs territoires;

Attendu que l'enveloppe quinquennale du FDT devra être engagée en totalité au 31 mars 2020 sans quoi la MRC devra reverser au MAMH les portions non engagées;

Attendu que les municipalités sont sollicitées depuis plusieurs mois afin d'engager la totalité des sommes disponibles de leurs enveloppes locales;

Attendu qu'il reste des sommes importantes à être engagées dans ces enveloppes locales;

Attendu la recommandation du comité administratif:

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de fixer au 31 janvier 2020 la date limite pour présenter des projets locaux sans quoi les sommes seront reversées à l'enveloppe générale afin d'éviter que des sommes associées au FDT soient périmées.

#### 299-10-2019

PROGRAMME MOBILISATION DIVERSITÉ (PMD) – CONTRIBUTION MRC – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT L'ENTREPRENEURIAT, L'INNOVATION ET LE TOURISME

Attendu que le projet prévoit, entre autres, la création d'un poste de coordination de l'immigration;

Attendu que la contribution financière de 35 000 \$ de la MRC de Lotbinière via l'entente sectorielle représenterait 81 % des dépenses liées à la création de ce poste;

Attendu que l'embauche d'un coordonnateur à l'immigration s'inscrit dans le cadre de l'entente sectorielle;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'appuyer le projet d'embauche d'un coordonateur à l'immigration en demandant l'aide financière de 35 000 \$ via l'entente sectorielle de développement concernant l'entrepreneuriat, l'innovation et le tourisme.

#### 300-10-2019

#### EMBAUCHE D'EMPLOYÉS DU CLD À LA MRC

Attendu que la MRC a ouvert officiellement les postes d'employés du CLD en septembre avec la résolution 276-09-2019 dans le but de les rapatrier à la MRC;

Attendu que cette décision s'est prise notamment avec le désir d'améliorer la synergie du CLD et de la MRC de Lotbinière pour ce qui a trait au développement local et régional;



Attendu que le comité de sélection a rencontré en entrevue les sept employés dans le but de s'assurer des aptitudes interrelationnelles et de l'enthousiasme manifesté par chacun;

Attendu que le comité de sélection a constaté qu'un travail de réorganisation devient nécessaire pour s'assurer des mandats clairs à donner aux conseillères en développement économique ainsi que des descriptions de tâches pour le service aux entreprises;

Attendu que, pour trois de ces employés, les tâches sont claires et qu'il serait souhaitable qu'elles intègrent rapidement la MRC afin de participer à la mise en place du nouveau département de développement économique en aidant à valider le mandat de ce dernier;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'embaucher trois employés dans un premier temps, soit Madame Karine Thomassin au poste de conseillère aux communications, Madame Pascale Lemay au poste de conseillère en développement touristique (échelon 1 de la grille salariale des professionnels) ainsi que Madame Danielle Raymond au poste de responsable du développement économique, services aux entreprises, et de responsable du développement agroalimentaire (échelon 13 de la grille salariale des professionnels). Les échelons seront valables pour 2019 et 2020.

### MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras de féliciter les organisateurs et les bénévoles de la 15<sup>e</sup> édition de la Randonnée Lotbinière à vélo pour leur implication et la réalisation de cet événement rassembleur.

301-10-2019

### AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES COÛTS D'INSTALLATION DES BRANCHEMENTS PERMANENTS POUR RACCORDEMENT À UNE GÉNÉRATRICE

Attendu l'arrêté AM-0010-2018 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Attendu que le Règlement entre en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Leclercville, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, N.D.S.C.d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

Attendu que les (17) municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;



Attendu que les maires des (17) municipalités ont adopté un plan directeur reflétant leurs attentes et leur volonté;

Attendu que les (17) municipalités ont adopté une entente intermunicipale visant à accepter le plan de travail proposé par la MRC de Lotbinière et à contribuer à la hauteur de 16 500 \$ par municipalité pour la mise en place des actions prévues au plan directeur;

Attendu que le plan directeur prévoit la constitution d'un comité technique afin de rendre opérationnelle la planification stratégique élaborée;

Attendu que le comité technique a déposé son rapport et recommande l'installation des branchements permanents selon les estimations soit du centre multifonctionnel de Saint-Apollinaire pour raccorder une génératrice de location est de l'ordre de 50 000 \$ et de 30 000 \$ pour celui du centre multifonctionnel de Saint-Narcisse-de-Beaurivage à la génératrice de la station de pompage déjà en place;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'autoriser le remboursement des coûts d'installation des branchements permanents sous preuves de facture et à concurrence de la soumission fournie par Saint-Apollinaire et de l'estimation des coûts faite par la municipalité de Saint-Narcisse-de Beaurivage.

302-10-2019

## DIVERS TRAVAUX SUR LES CHEMINS NO. 1 ET 13 DANS LA SEIGNEURIE JOLY – RECOMMANDATION DE PAIEMENT

Attendu que le conseil de la MRC a mandaté Construction Lemay inc., suite à un appel d'offres public, pour réaliser les divers travaux sur les chemins no. 1 et 13 dans la Seigneurie Joly;

Attendu la recommandation de paiement et le décompte présenté;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 143 404,15 \$ (taxes incluses) à Construction Lemay inc. pour les travaux réalisés sur les chemins no. 1 et 13 dans la Seigneurie Joly.

303-10-2019

## TRAVAUX CONSTRUCTION CELLULES D'ENFOUISSEMENT 15-16 ET RECOUVREMENT FINAL PHASE 6 – CALENDRIER DES TRAVAUX

Attendu que la MRC doit réaliser les travaux de construction des cellules d'enfouissement no. 15 et 16 ainsi que du recouvrement final, phase 6;

Attendu l'échéancier présenté:



Septembre 2019	Résolution du comité de cogestion pour autoriser un appel d'offres pour des services professionnels sur invitation		
9 octobre 2019	Avis de motion du conseil de la MRC pour le règlement emprunt Résolution du conseil de la MRC autorisant l'appel d'offres pour des services professionnels sur invitation		
Octobre 2019	Transmission de l'appel d'offres services professionnels à 3 firmes		
1 <sup>er</sup> novembre 2019	Recommandation du comité de cogestion pour l'octroi du contrat de services professionnels		
27 novembre 2019	Octroi mandat services professionnels par le conseil de la MRC Adoption du règlement d'emprunt		
8 janvier 2020	Résolution du conseil de la MRC pour autoriser l'appel d'offres pour les travaux		
Janvier / Février 2020	Publication de l'appel d'offres pour les travaux		
11 mars 2020	Octroi du contrat de construction par le conseil de la MRC		
Été 2020	Réalisation des travaux		

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'accepter le calendrier des travaux de construction des cellules d'enfouissement 15 & 16 et du recouvrement final phase 6.

304-10-2019

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT 15-16, RECOUVREMENT FINAL PHASE 6 ET RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'OPÉRATION DU LET – APPEL D'OFFRES SERVICES PROFESSIONNELS

Attendu que la MRC doit renouveler son autorisation d'exploitation jusqu'en 2032 du Lieu d'enfouissement technique (LET) à Saint-Flavien;

Attendu que les travaux de construction des cellules d'enfouissement no. 15 et 16 ainsi que du recouvrement final, phase 6, étaient prévus à l'été 2021;

Attendu que selon l'analyse volumétrique 2018 une capacité d'enfouissement résiduelle d'environ 68 280 m³ était disponible au 30 novembre 2018 et que selon les prévisions on obtient une capacité d'enfouissement résiduelle d'environ 6 250 m³ au 30 juin 2021;

Attendu que cette capacité d'enfouissement résiduelle pourrait être moindre en raison de la pente du front d'enfouissement et du chemin d'accès aménagé;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 octobre 2019

Page - 10 -



Attendu que les surplus accumulés permettront de payer en grande partie les travaux de construction;

Attendu la recommandation du comité de cogestion;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de :

- devancer les travaux de construction des cellules 15 et 16 ainsi que du recouvrement final phase 6 à l'été 2020;
- de renouveler l'autorisation d'exploitation du Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien;
- de faire un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour la conception des plans et devis pour la construction des cellules 15 et 16 ainsi que le recouvrement final, phase 6, et également pour effectuer le renouvellement du certificat d'autorisation d'exploitation du LET à Saint-Flavien.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Bergeron que le conseil de la MRC adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction des cellules 15 et 16 ainsi que le recouvrement phase 6 au LET de la MRC de Lotbinière à Saint-Flavien.

305-10-2019

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 377 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 OCTOBRE 2019

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Lotbinière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 377 200 \$ qui sera réalisé le 16 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$		
204-2008	377 200 \$		

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 204-2008, la Municipalité régionale de comté de Lotbinière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière avait le 15 octobre 2019, un emprunt au montant de 377 200 \$, sur un emprunt original de 828 600 \$, concernant le financement du règlement numéro 204-2008;



Attendu que, en date du 15 octobre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 16 octobre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 204-2008;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu unanimement :

- que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
  - 1. les billets seront datés du 16 octobre 2019;
  - 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;
  - 3. les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
  - 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Versement	Taux
2020	33 200 \$	2,63 %
2021	34 100 \$	2,63 %
2022	35 100 \$	2,63 %
2023	36 100 \$	2,63 %
2024	37 100 \$	(à payer en 2024)
2024	201 600 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 204-2008 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- que, compte tenu de l'emprunt par billets du 16 octobre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 204-2008, soit prolongé de 1 jour.

#### 306-10-2019

#### REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 204-2008

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 octobre 2019, au montant de 377 200 \$;



Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

#### 1 BANQUE ROYALE DU CANADA

33 200 \$	2,63000 %	2020
34 100 \$	2,63000 %	2021
35 100 \$	2,63000 %	2022
36 100 \$	2,63000 %	2023
238 700 \$	2,63000 %	2024

Prix: 100,00000

Coût réel : 2,63000 %

### 2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 200 \$	2,05000 %	2020
34 100 \$	2,10000 %	2021
35 100 \$	2,15000 %	2022
36 100 \$	2,20000 %	2023
238 700 \$	2,35000 %	2024

Prix: 98,69600

Coût réel : 2,64386 %

### 3 CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

33 200 \$	3,09000 %	2020
34 100 \$	3,09000 %	2021
35 100 \$	3,09000 %	2022
36 100 \$	3,09000 %	2023
238 700 \$	3,09000 %	2024

Prix: 100,00000

Coût réel : 3,09000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu que :

- le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- la Municipalité régionale de comté de Lotbinière accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 octobre 2019 au montant de



377 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 204-2008. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 \$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

 les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

#### 307-10-2019

### CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme Assemblée du conseil du 9 octobre 2019				
Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Sylvestre	05-08-2019	Zonage	132-2019	2019-69
Saint-Sylvestre	05-08-2019	Permis et certificats	133-2019	2019-70
Saint-Sylvestre	05-08-2019	Permis et certificats	134-2019	2019-71
Saint-Apollinaire	07-10-2019	Zonage	870-2019	2019-72
Saint-Apollinaire	07-10-2019	Zonage	871-2019	2019-73
Laurier-Station	07-10-2019	Zonage	13-19	2019-74

#### 308-10-2019

### CONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT no 613-2019 DE SAINTE-CROIX

Attendu que les articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l' Aménagement et l' Urbanisme stipulent que le Conseil de la MRC approuve les règlements d' urbanisme des municipalités locales;

Attendu que le Conseil de la MRC de Lotbinière a reçu de la municipalité de Sainte-Croix le projet de règlement numéro 613-2019, modifiant son règlement de zonage, afin d'autoriser les commerces, services et industries associés aux activités agricoles ou forestières, en zone agricole;

Attendu que ledit projet de règlement, après étude et analyse par le service de l'aménagement et de l'urbanisme, se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de certifier que le projet de règlement numéro 613-2019 de la municipalité de Sainte-Croix est conforme au schéma



d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière et à son document complémentaire.

#### 309-10-2019

## ADOPTION DU RÈGLEMENT no 294-2019 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le SADR, afin de permettre les habitations de quatre logements ou moins, en plus des unifamiliales isolées, sur les terrains de l'îlot déstructuré 33060-03 bénéficiant de droit en vertu de l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 13 février 2019 conformément aux dispositions du Code municipal;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 294-2019, à laquelle se sont présentés quatre (4) citoyens, s'est tenue le 24 avril 2019;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le règlement numéro 294-2019 (article 105) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

#### 310-10-2019

### COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2019

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :



Description	Montants	
Liste des déboursés		
Chèques émis	106 123.63 \$	
Dépôts directs à faire **	189 752.20 \$	
Prélèvements (Paiements par Accès D)	82 915.62 \$	
Total des paiements :	378 791.45 \$	
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:		
Liste des engagements :	136 001.55 \$	
À ces listes de paiements il faut ajouter:		
Construction Lemay Inc (chemins Seigneurie)	143 404.15 \$	

#### 311-10-2019

## RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROJET D'AMÉLIORATION DU SENTIER DES TROIS-FOURCHES

Attendu que la MRC de Lotbinière vise à développer l'offre récréo-touristique du Sentier des Trois-Fourches par la réalisation de travaux totalisant environ 129 800 \$;

Attendu que ces travaux permettront d'améliorer l'accès au sentier, l'expérience et le confort du marcheur, de protéger les éléments naturels sensibles ainsi qu'à bonifier des éléments de sécurité;

Attendu que la MRC de Lotbinière a obtenu une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'un montant de 75 913,07 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 pour l'amélioration du sentier des Trois-Fourches et la mise à niveau du chemin d'accès;

Attendu que la MRC de Lotbinière a obtenu une aide financière de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement d'un montant de 33 861 \$ pour la mise en valeur du sentier des Trois-Fourches;

Attendu que la MRC de Lotbinière a obtenu une aide financière de 15 029 \$ du programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Attendu que la MRC de Lotbinière complétera le financement du projet à même les sommes d'argent issues du Programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour un montant d'environ 5 000 \$;

Attendu les activités projetées ainsi détaillées :



	Budget
Améliorer l'expérience et le confort des marcheurs	
Toilettes sèches (4): P1, P2, P3 et km 9	3 056 \$
Aires de repos (2): km 2 et 9	7 862 \$
Percée visuelle ou pts d'observation (10)	1 354 \$
Accès à la rivière (3)	1 354 \$
Fiche signalétique de mise en valeur	3 732 \$
Installation de 4 panneaux d'interprétation	10 970 \$
Nouveau sentier (2,7 km)	8 663 \$
Protection des éléments naturels sensibles	
Traverses de cours d'eau (traverses à gué, passerelles)	4 047 \$
Déplacement du sentier (glissement de terrain, cours d'eau, pentes abruptes)	6 074 \$
Sécurité	
Signalisation chemins 1 et 13	1 076 \$
Panneaux d'accueil (3) installés aux P1, P2 et P3	4 315 \$
Panneaux de signalisation (15) avec carte géographique	646 \$
Remplacement des balises détériorées ou tombées	1 476 \$
Mise à niveau du chemin d'accès	71 734 \$
Autres	
Frais de déplacements et repas	1 435 \$
Location d'équipement (outils, VTT, Camion, remorque, etc)	2 005 \$
Total	129 799 \$

Attendu que les travaux de mise à niveau du chemin d'accès (71 734 \$) ont déjà été autorisés par la résolution no. 234-07-2019;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'autoriser la réalisation des activités projetées d'amélioration du sentier des Trois-Fourches pour montant de 58 065 \$.

#### 312-10-2019

### ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE D'EMPRUNT 262-2015

Attendu que la Municipalité régionale de Comté de Lotbinière a entièrement réalisé l'objet du règlement no 262-2015 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 1 116 029 \$;



Attendu qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 165 000 \$, a été financée de façon permanente;

Attendu que pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité régionale de Comté de Lotbinière désire approprier un montant de 1 001 029 \$ de ses surplus accumulés;

Attendu qu'il existe un solde de 1 733 418 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 262-2015 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'annuler le solde à financer de la liste cumulative des règlements d'emprunt approuvés.

SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS					
	Α	В	C	D	
Règlement	Montant				
d'emprunt	approuvé		Financement	appropriation	Solde à
numéro :	révisé	des travaux	au 30/11/2016	de suplus	annuler (A-C)
262-2015	1 898 418 \$	1 166 029 \$	165 000 \$	1 001 029 \$	1 733 418 \$



#### 313-10-2019

#### PÔLE AGROALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE – AIDE FINANCIÈRE

Attendu que le Pôle agroalimentaire de Lotbinière est une coopérative de solidarité et qu'une demande d'aide financière a été déposée au FDT;

Attendu que le projet a été présenté lors du forum des maires du 4 octobre 2019 à la demande du comité administratif;

Attendu que l'ensemble des maires ont jugé que le projet était structurant et qu'il répondait aux critères du FDT;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu d'octroyer une aide financière au Pôle agroalimentaire de Lotbinière de 25 000 \$ sur 5 ans, soit un montant de 5 000 \$ par année, pour la mise en place d'une cuisine communautaire et de rester à l'affût des développements du projet pour une éventuelle bonification de l'aide financière accordée au projet.

#### 314-10-2019

## FORÊT DE LA SEIGNEURIE DE LOTBINIÈRE - TRAVAUX DE DÉGAGEMENT D'UNE PARTIE DES CHEMINS 1 ET 13

Attendu une demande des acériculteurs de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière ayant des droits d'usage acéricoles desservis par une partie du chemin numéro 1 et le chemin numéro 13;

Attendu que les acériculteurs concernés s'occupent de l'entretien desdites parties de chemins depuis une dizaine d'années et plus sans aucune contribution extérieure;

Attendu que cette demande concerne le dégagement des abords d'une partie des chemins 1 et 13 sur une vingtaine de kilomètres linéaire;

Attendu que ces travaux de dégagement des chemins visent à minimiser les risques liés aux épisodes de verglas pouvant entraîner des chutes d'arbres dans les chemins et permettre à ceux-ci de mieux sécher au printemps;

Attendu que les travaux visés devront être réalisés pour un montant inférieur à 25 000 \$ incluant les taxes; Attendu les sommes disponibles au budget Seigneurie pour l'année 2019;

Attendu que les travaux visés devront minimiser l'invasion des fossés de chemins par le phragmite, une espèce exotique envahissante;

Attendu que l'entreprise Goforest Inc. de Plessisville s'est montrée disposée à réaliser les travaux de dégagement souhaités;

Attendu que le besoin est fondé et que les travaux favoriseront un accès de qualité au sentier des Trois-Fourches;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 octobre 2019

Page - 19 -



Attendu la recommandation favorable du Comité Seigneurie pour le projet;

Il est proposé Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de mandater l'entreprise Goforest Inc. afin de réaliser les travaux de dégagement d'une partie des chemins numéro 1 et 13 pour un montant maximal de 24 999 \$ incluant les taxes et de prélever la somme nécessaire dans le budget Seigneurie 2019.

#### 315-10-2019

EMBAUCHE DE MADAME JOSÉE BRETON, COORDONNATRICE POUR LA RÉALISATION DES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Attendu la résolution no. 180-06-2019 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

Attendu la résolution no. 231-07-2019 autorisant l'embauche des chargés de projet;

Attendu le désistement de Madame Lucie Vallée à occuper le poste de coordonnatrice;

Attendu le second affichage pour le poste de coordonnateur PRMHH ayant eu lieu du 02 au 15 septembre 2019;

Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées le 24 septembre et le 04 octobre 2019 et la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de procéder à l'embauche de <u>Josée Breton</u> à titre d'employée temporaire au poste de coordonnatrice PRMHH rémunérée à l'intérieur du budget dédié au salaire de l'équipe de réalisation du PRMHH.

#### 316-10-2019

#### MAINTIEN DU DERNIER SERVICE POSTAL DANS UNE MUNICIPALITÉ

Attendu que les services postaux sont considérés comme des services essentiels, et qu'à ce titre, ils doivent demeurer des services de proximité;

Attendu que les citoyens ont développé un fort sentiment d'appartenance à l'égard des services postaux de leur localité;

Attendu que les nouvelles pratiques d'achat en ligne sont en forte progression et nécessitent des services de livraison près des usagers;

Attendu que la fermeture du dernier point de service dans un village (bureau de poste ou comptoir postal), occasionnerait des distances à parcourir, et conséquemment davantage d'émissions de gaz à effet de serre (GES);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 octobre 2019

Page - 20 -



Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu que :

- le conseil des maires de la MRC de Lotbinière demande à la société des Postes Canada de tout mettre en œuvre pour conserver ouvert le dernier point de service présent dans chacune des municipalités du territoire de la MRC de Lotbinière;
- copie de la présente résolution soit acheminée :
  - o au Ministre fédéral responsable des Postes;
  - o au député fédéral de Lotbinière;
  - o aux MRC de Chaudière-Appalaches.

317-10-2019

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 42.

